

ÉVALUATION ET PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS LE SPECTACLE VIVANT

Chapitre 1

AUTOUR DU SPECTACLE : CHARGEMENT ET DÉCHARGEMENT DES VÉHICULES ET DU MATÉRIEL

- 1.1. UTILISATION DE MACHINES, APPAREILS ET PROCÉDÉS DANGEREUX
- 1.2. RISQUES LIÉS A L'UTILISATION DE PROTECTIONS INDIVIDUELLES
- 1.3. VÉHICULES TRANSPORTANT LE MATERIEL
- 1.4. MATÉRIEL
- 1.5. INSTALLATIONS DIVERSES

Chapitre 2

MONTAGE / DÉMONTAGE / TENUE DU SPECTACLE

- 2.1. SCÈNE / STRUCTURE / ACCROCHES
- 2.2. LUMIÈRE / SON / DÉCORS / INSTRUMENTS
- 2.3. DERNIERS PRÉPARATIFS
- 2.4. TENUE DU SPECTACLE

Chapitre 3

DISPOSITIONS APPLICABLES AU LIEU D'ACCUEIL

- 3.1. MISE EN CONFIGURATION DE LA SALLE (*AVANT ARRIVÉE DE LA PRODUCTION*)
- 3.2. AMÉNAGEMENT, HYGIÈNE ET CONFORT DES LIEUX D'ACCUEIL
- 3.3. ÉQUIPEMENTS (*DES LOCAUX ET DE TRAVAIL*)
- 3.4. AMBIANCE DES LIEUX DE TRAVAIL
- 3.5. SÉCURITÉ DES LIEUX DE TRAVAIL

Chapitre 4

RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Chapitre 5

AUTRES RISQUES

Tampon de l'entreprise



Chapitre 1

AUTOUR DU SPECTACLE : CHARGEMENT ET DÉCHARGEMENT DES VÉHICULES ET DU MATÉRIEL

- 1.1. UTILISATION DE MACHINES, APPAREILS ET PROCÉDÉS DANGEREUX
- 1.2. RISQUES LIÉS À L'UTILISATION DE PROTECTIONS INDIVIDUELLES
- 1.3. VÉHICULES TRANSPORTANT LE MATÉRIEL
- 1.4. MATÉRIEL
- 1.5. INSTALLATIONS DIVERSES

UTILISATION DE MACHINES, APPAREILS ET PROCÉDÉS DANGEREUX

Identification du risque et modalités d'exposition au danger

Propositions d'actions de prévention

Utilisation d'un chariot automoteur



- Interdiction d'une présence sous la charge manutentionnée
- Autorisation de conduite pour le conducteur (CACES : certificat d'aptitude à la conduite en sécurité + aptitude médicale + connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le site)
- Signature d'une autorisation de conduite
- Plan de circulation en salle dans le respect du cahier des charges du lieu d'accueil
- Signature d'une autorisation de conduite
- Signal sonore lorsque manœuvre en marche arrière (si zone de nombreuses manœuvres)
- Mise en fonction du gyrophare obligatoire sur voie publique
- Séparation zone de circulation / zone pour piétons
- Port de protections individuelles (casques + chaussures)
- Changement uniquement par du personnel formé
- Extincteurs à proximité

Utilisation d'une nacelle ou de tout autre moyen de levage de personne



- Le conducteur doit être titulaire d'une autorisation de la production et de la salle pour intervenir
- Autorisation de conduite pour le conducteur (CACES)
- Mise en place d'un périmètre de sécurité quand utilisation de la nacelle
- Port de protections individuelles pour le conducteur
- Vérifier solidité et adhérence des surfaces
- Éviter le travail à l'échelle / préférer plates-formes individuelles légères
- Échelle munie de tampons antidérapants, de marches antidérapantes et d'un système de sécurité

Utilisation de monte-charge



- Respect des charges maximales indiquées sur le monte-charge
- Mise en évidence du numéro d'astreinte de la société de maintenance

Balilage



- Balilage des zones à risques
- Vigilance du responsable du montage
- Barrières de sécurité

RISQUES LIÉS A L'UTILISATION DE PROTECTIONS INDIVIDUELLES

Identification du risque et modalités d'exposition au danger

Propositions d'actions de prévention

Risques liés à l'utilisation de protections individuelles



- Vérifications périodiques
- Formation à l'emploi notamment pour les harnais et les appareils respiratoires autonomes

VÉHICULES TRANSPORTANT LE MATÉRIEL*

Identification du risque et modalités d'exposition au danger

Propositions d'actions de prévention

Arrivée et départ des véhicules transportant le matériel

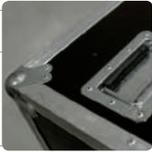


- Prévoir les autorisations nécessaires pour la circulation et le stationnement
- Matérialisation des zones réservées au stationnement (panneaux de police, barrières, etc.)
- Entretien et réglage des grilles

- Éclairage
- Plan de circulation (séparation zones de circulation / accès piétons)
- Plan de stationnement
- Signal sonore quand manœuvre du camion en marche arrière
- Interdiction de tout stationnement tiers dans la zone réservée à la circulation et au stationnement des véhicules
- Marquage au sol
- Signalétique

* Etablir le protocole de sécurité de chargement et de déchargement

MATÉRIEL*

Identification du risque et modalités d'exposition au danger	Propositions d'actions de prévention
<p>Chargement / Déchargement du matériel</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Dégagement des zones de mobilité • Ouverture uniquement par le personnel du lieu accueillant le spectacle • Port de protections individuelles • Ouverture des portes du camion uniquement par le responsable du camion (régisseur de tournée, etc.) • Port de protections individuelles • Limiter la manutention manuelle • Qualification du personnel • Conduite des manœuvres par une personne agréée et désignée • Pour levage avec chariots automoteur : fiche 1.1 • Port de protections individuelles
<p>Stockage des fly</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas superposer les fly / les poser les uns à côté des autres • Respect des unités de passage indiquées sur le plan du lieu d'accueil • Dégagement des issues de secours • Ne pas entreposer les fly sur les passages de câbles

* cf. Protocole de sécurité de chargement et de déchargement

INSTALLATIONS DIVERSES

Identification du risque et modalités d'exposition au danger

Propositions d'actions de prévention

Branchements électriques / débranchements



- Habilitation électrique du personnel
- Branchements uniquement par le personnel habilité du lieu d'accueil
- Affichage du plan du réseau électrique du lieu
- Disjoncteur différentiel
- Véhicule relié à la terre

- Travail hors tension
- Mise en place de passages en salle
- Faire cheminer les câbles par les accès prévus

- Matériel conforme aux normes européennes
- Raccordement par une personne désignée, habilitée à effectuer ces travaux et autorisée par le producteur

- Raccordement effectué uniquement par un employé du lieu d'accueil, dûment habilité à exécuter cette tâche
- Tapis isolant au sol
- Utilisation de gants isolants
- Mise en place d'un périmètre de sécurité

- Opération réalisée uniquement par le personnel habilité du lieu accueillant le spectacle
- Travail hors tension

- Matériel conforme aux normes européennes
- Raccordement par une personne désignée, habilitée à effectuer ces travaux et autorisée par le producteur

Installation du catering



- Qualification du personnel
- Utilisation du matériel aux normes européennes
- Respect des puissances électriques selon cahier des charge du lieu
- Extincteurs à proximité
- Affichage du plan du réseau électrique du lieu et des puissances électriques disponibles

- Changement uniquement par le personnel du lieu accueillant le spectacle
- Présence d'une seule bouteille dans le local du catering
- Extincteurs à proximité

Installation du matériel pour une captation de spectacle

- Habilitation électrique du personnel
- Branchements uniquement par le personnel habilité du lieu
- Coordination avec le personnel dédié à la captation

Chapitre 2

MONTAGE / DÉMONTAGE / TENUE DU SPECTACLE

- 2.1. SCÈNE / STRUCTURE / ACCROCHES
- 2.2. LUMIÈRE / SON / DÉCORS / INSTRUMENTS
- 2.3. DERNIERS PREPARATIFS
- 2.4. TENUE DU SPECTACLE

SCÈNE / STRUCTURE / ACCROCHES

Identification du risque et modalités d'exposition au danger

Propositions d'actions de prévention

Montage / Démontage de la scène

Manutention du matériel et des objets pesants



- Etablir le plan de manutention
- Limiter la manutention manuelle
- Garde-corps autour de la scène
- Formation « Prévention des risques liés à l'activité physique »
- Qualification du personnel
- Conduite des travaux par une personne agréée et désignée, dans le respect du cahier des charges propre au lieu d'accueil
- Port de protections individuelles

Montage / démontage de la structure (gril)

Manutention et assemblage du matériel



- Vérification du matériel
- Mise en place d'une méthodologie suivant un schéma de montage
- Qualification du personnel
- Mise en place de doubles accroches pour tous les éléments accrochés
- Conduite des manœuvres par des personnes agréées et désignées
- Port de protections individuelles

Levage de la structure et en général tout mouvement du gril nécessité par des besoins d'ajustement

- Signal sonore avertissant des mouvements du gril
- Restrictions d'accès sur le plateau aux seules personnes habilitées

Installation de la puissance moteur

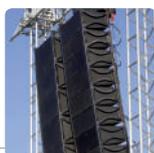
- Travail hors tension

Descente de la structure

- Respect de la méthodologie de démontage
- Qualification du personnel
- Port de protections individuelles

Accroche (Son, lumière) (rider)

Manutention et levage du matériel et des objets pesants



- Vérification du matériel
- Privilégier une manutention mécanisée
- Qualification du personnel à l'accroche
- Qualification du personnel
- Port de protections individuelles

Mise en place des accroches

- Restriction d'accès pour les personnes non habilitées
- Port de protections individuelles

Installation du matériel dans les passerelles (travail en hauteur)

- Garde-corps installés en passerelles
- Formation au harnais de sécurité
- Port du harnais avec longe de sécurité
- Port de protections individuelles

Gradins

Retrait des gradins

- Installation d'escaliers mobiles permettant l'accès aux gradins en béton
- Garde-corps à la place des rangs inférieurs

LUMIÈRE / SON / DECORS / INSTRUMENTS

Identification du risque et modalités d'exposition au danger	Propositions d'actions de prévention
Montage / Démontage lumière	
Manutention du matériel	 <ul style="list-style-type: none"> • Vérification du matériel • Qualification du personnel • Port de protections individuelles
Travail en hauteur	<ul style="list-style-type: none"> • Ligne de vie sur la structure • Fourniture d'une grille de protection • Élingage des poursuites et des projecteurs • Utilisation de nacelles ou d'échafaudages • Port de protections individuelles
Implantation du matériel lumière	<ul style="list-style-type: none"> • Travail hors tension • Mise en place d'un schéma de montage • Respect des CMU (charges maximum utilisables) par rapport au cahier des charges du lieu • Qualification du personnel • Mise en place de doubles accroches pour tous les éléments accrochés • Port de protections individuelles
Câblage et branchement	<ul style="list-style-type: none"> • Travail hors tension • Mise en place de passages en salle • Cheminement des câbles par les accès prévus
Mise sous tension	<ul style="list-style-type: none"> • Signal sonore informant de la mise sous tension • Port de protections individuelles
Levage du matériel	<ul style="list-style-type: none"> • Signal sonore avertissant des mouvements du matériel • Restrictions d'accès aux seules personnes habilitées sous les zones de travaux • Balisage au sol
Démontage des poursuites	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver les garde-corps • Conserver sécurités des poursuites tant qu'il y a des personnes sous la charge • Balisage des zones de travail • Port de protections individuelles
Montage / démontage Son	
Manutention du matériel	 <ul style="list-style-type: none"> • Qualification du personnel • Port de protections individuelles
Travail en hauteur	<ul style="list-style-type: none"> • Ligne de vie sur la structure • Restrictions d'accès sous les zones de montage • Utilisation de nacelles ou d'échafaudages • Port de protections individuelles
Implantation du matériel son	<ul style="list-style-type: none"> • Travail hors tension • Mise en place d'un schéma de montage • Respect des CMU (charges maximum utilisables) par rapport au cahier des charges du lieu • Qualification du personnel • Mise en place de doubles accroches pour tous les éléments accrochés • Port de protections individuelles

LUMIÈRE / SON / DÉCORS / INSTRUMENTS (Suite)

Montage / démontage Son (suite)

Câblage et branchement

- Travail hors tension
- Mise en place de passages en salle
- Cheminement des câbles par les accès prévus

Mise sous tension

- Signal sonore informant de la mise sous tension
- Port de protections individuelles

Levage du matériel

- Signal sonore avertissant des mouvements du matériel
- Restrictions d'accès aux seules personnes habilitées sous les zones de travaux
- Balisage au sol

Démontage du son

- Qualification du personnel/habilitation électrique
- Ligne de vie sur la structure
- Restrictions d'accès sous les zones de démontage
- Port de protections individuelles

Montage / démontage décor

Manutention du matériel



- Qualification du personnel
- Vérification du matériel
- Port de protections individuelles

Travail en hauteur

- Qualification/formation du personnel
- Ligne de vie sur la structure
- Restrictions d'accès sous les zones de montage
- Utilisation de nacelles ou d'échafaudages
- Port de protections individuelles

Implantation du décor

- Mise en place d'un schéma de montage
- Respect des CMU (charges maximum utilisables) par rapport au cahier des charges du lieu
- Utilisation de matériel conformes aux normes en vigueur (M1)
- Mise en place de doubles accroches pour tous les éléments accrochés
- Qualification du personnel
- Restrictions d'accès aux seules personnes habilitées à l'exécution des travaux
- Port de protections individuelles

Levage du matériel

- Signal sonore avertissant des mouvements du matériel
- Restrictions d'accès aux seules personnes habilitées sous les zones de travaux
- Balisage au sol

Levage de personnes

- Voir fiche 1.1 / Utilisation d'une nacelle ou de tout autre moyen de levage de personnes

Démontage des décors

- Qualification du personnel
- Respect du schéma de montage
- Respect des CMU (charges maximum utilisables) par rapport au cahier des charges du lieu
- Port de protections individuelles

Installation des instruments

Manutention



- Qualification du personnel
- Port de protections individuelles

Câblages et branchements

- Habilitation électrique
- Travail hors tension
- Mise en place de passages en salle
- Faire cheminer les câbles par les accès prévus

Mise sous tension

- Port de protections individuelles

DERNIERS PRÉPARATIFS

Identification du risque et modalités d'exposition au danger

Propositions d'actions de prévention

Réglages

Travail en hauteur



- Ligne de vie sur la structure
- Élingage des poursuites et des projecteurs
- Interruption des réglages son lors des réglages lumière (travail dans le silence)
- Restrictions d'accès sous les zones de réglage
- Utilisation de nacelles ou d'échafaudages
- Présence d'un disjoncteur conforme aux normes en vigueur
- Port de protections individuelles

Manutention de projecteurs sous tension

Exposition au bruit supérieure à 85 dB (A)



- Port de protections individuelles
- Mesurage du bruit pendant le travail si nécessaire (article R. 4433-1 CT). Obligation de réduire le bruit au niveau le plus bas raisonnablement possible compte tenu de l'état des techniques.
- Présentation aux salariés de la nocivité du bruit et de ses effets sur l'organisme
- Signalétique préventive sur zone de bruit
- Formation des salariés, à partir des risques auxquels ils sont amenés à être exposés, aux comportements et gestes adéquats
- Eloignement de la source de bruit. Pauses régulières
- Aménagement de zones de repos auditif
- Mise à disposition de protections individuelles
- Si exposition à des sons d'un niveau supérieur à 85 dB (A) ou à une pression acoustique de crête supérieure ou égale à 135 dB (A), port de protections individuelles. Examen préalable par un médecin du travail, information et formation sur les risques auditifs
- Si exposition à des sons d'un niveau supérieur à 90 dB (A) ou à une pression acoustique de crête supérieure ou égale à 140 dB (A), prendre des dispositions pour imposer le port de protections individuelles

Préparation du lieu d'accueil du public (avant l'ouverture des portes)

Travail en hauteur



- Formation du personnel
- Ligne de vie sur la structure
- Élingage des poursuites
- Interruption des réglages son lors des réglages lumière (travail dans le silence)
- Restrictions d'accès sous les zones de réglage
- Port de protections individuelles

Manutention

- Schéma de montage des barrières
- Encadrement du personnel
- Qualification du personnel
- Port de protections individuelles

TENUE DU SPECTACLE

Identification du risque et modalités d'exposition au danger

Propositions d'actions de prévention

Tenue du spectacle

Accueil du public



- Mise en place et coordination de la sécurité
- Respect de la réglementation ERP de la salle et du règlement intérieur du lieu
- Mise en place du barriérage de sécurité aux abords de l'entrée du lieu

Obscurité

- Mise en place d'une signalétique au sol
- Barriérage au sol
- Conformité des blocs autonomes de secours
- Présence d'un groupe électrogène

Mise en œuvre de produits chimiques ou inflammables

- Avant la mise en œuvre, établissement d'une procédure présentant les risques à l'aide de la fiche de données de sécurité
- Mise en œuvre des protections collectives (ventilation, extincteur...) et individuelles (tenue, masque, gants...)
- Vérification des conditions de stockage avant mise en œuvre et élimination des déchets
- Mise en œuvre par du personnel qualifié (interne ou externe à l'entreprise)

Effet de brouillard

- Ventilation (apport d'air neuf) par-dessous
- Mise en œuvre par du personnel formé
- Obligation de maintenir la visibilité aux moyens nécessaires à l'évacuation des personnes

Effet pyrotechnique

- Mise en œuvre par du personnel qualifié interne ou externe à l'entreprise (formations C4N1 et C4N2 le cas échéant)
- Rangement adapté et classement
- Mise en place de moyens supplémentaires de lutte contre l'incendie en arrière scène (extincteurs adaptés, etc.).

Utilisation d'armes à feu

- Répétition en présence d'une personne qualifiée
- Interdiction du tir face à un tiers et à moins de 5 mètres

Utilisation d'armes blanches

- Présence d'un maître d'arme ou d'une personne qualifiée lors des répétitions
- Formation éventuelle de la doublure

Présence d'animaux

- Séparation des zones de circulation animaux dangereux / artistes
- Nettoyage adapté
- Vérification des charges supportables par la scène
- Présence d'un dresseur

TENUE DU SPECTACLE (Suite)

Montage / démontage Son (suite)

Travail en hauteur



- Formation du personnel
- Vérification du matériel
- Ligne de vie sur la structure
- Élingage des poursuites
- Interruption des réglages son lors des réglages lumière (travail dans le silence)
- Restrictions d'accès sous les zones de réglage
- Utilisation de nacelles ou d'échafaudages
- Port de protections individuelles

Exposition au bruit supérieure à 85 dB (A)

- Mesurage du bruit pendant le travail si nécessaire (article R. 4433-1 CT). Obligation de réduire le bruit au niveau le plus bas raisonnablement possible compte tenu de l'état des techniques.
- Présentation aux salariés de la nocivité du bruit et de ses effets sur l'organisme
- Signalétique préventive sur zone de bruit
- Formation des salariés, à partir des risques auxquels ils sont amenés à être exposés, aux comportements et gestes adéquats
- Eloignement de la source de bruit. Pausas régulières
- Aménagement de zones de repos auditif
- Mise à disposition de protections individuelles
- Si exposition à des sons d'un niveau supérieur à 85 dB (A) ou à une pression acoustique de crête supérieure ou égale à 135 dB (A), port de protections individuelles. Examen préalable par un médecin du travail, information et formation sur les risques auditifs
- Si exposition à des sons d'un niveau supérieur à 90 dB (A) ou à une pression acoustique de crête supérieure ou égale à 140 dB (A), prendre des dispositions pour imposer le port de protections individuelles

Utilisation d'un véhicule dans la fosse

- Quantité de carburant inférieure à 5 litres
- Batterie débranchée

Chapitre 3

DISPOSITIONS APPLICABLES AU LIEU D'ACCUEIL

- 3.1. MISE EN CONFIGURATION DE LA SALLE *(AVANT ARRIVÉE DE LA PRODUCTION)*
- 3.2. AMÉNAGEMENT, HYGIÈNE ET CONFORT DES LIEUX D'ACCUEIL
- 3.3. ÉQUIPEMENTS *(DES LOCAUX ET DE TRAVAIL)*
- 3.4. AMBIANCE DES LIEUX DE TRAVAIL
- 3.5. SÉCURITE DES LIEUX DE TRAVAIL

MISE EN CONFIGURATION DE LA SALLE (AVANT ARRIVÉE DE LA PRODUCTION)

Identification du risque et modalités d'exposition au danger

Propositions d'actions de prévention

Mise en configuration de la salle (avant l'arrivée de la production)

Travail en hauteur

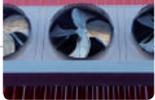


- Formation du personnel
- Utilisation de nacelle ou d'échafaudage
- Ligne de vie sur la structure
- Élingage des poursuites
- Restrictions d'accès sous les zones de montage
- Port de protections individuelles

Manutention et levage de matériel
et d'objets pesants

- Qualification du personnel
- Conduite des manœuvres par une personne agréée et désignée
- Pour levage avec chariots automoteur : voir fiche 1.1, «Utilisation de chariots automoteur»
- Port de protections individuelles

AMÉNAGEMENT, HYGIÈNE ET CONFORT DES LIEUX D'ACCUEIL

Identification du risque et modalités d'exposition au danger	Propositions d'actions de prévention	
Aménagement et entretien des locaux		
Absence ou insuffisance d'entretien	 <ul style="list-style-type: none"> • Entretien régulier des lieux de travail 	
Insalubrité		<ul style="list-style-type: none"> • Travaux de remise en état
Encombrement		<ul style="list-style-type: none"> • Déblaiement et rangement • Organisation de la circulation des personnes en évitant les zones dangereuses (en cours de nettoyage ou de travaux)
Utilisation de machines (auto-laveuses)	<ul style="list-style-type: none"> • Formation du personnel 	
Utilisation de produits toxiques	<ul style="list-style-type: none"> • Armoires de stockage • Formation du personnel • Bonne distinction des produits incompatibles • Encadrement du personnel • Aération, ventilation • Port de protections individuelles : gants, blouses, masques 	
Manutention	<ul style="list-style-type: none"> • Formation du personnel • Utilisation de moyens de manutention ou de préhension • Port de protections individuelles (gants, chaussures...) 	
Objets placés en hauteur	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation des stockages : emplacements réservés, protections pour éviter les chutes (placards...) • Limitation de la hauteur de stockage • Port de protection individuelles 	
Escaliers	<ul style="list-style-type: none"> • Eclairage des escaliers • Installation de rampes • Balisage des nez de marches 	
Installations sanitaires et vestiaires dans les lieux d'accueil		
Absence de lavabo ou absence d'entretien le rendant inutilisable	 <ul style="list-style-type: none"> • Travaux d'installation ou d'entretien du lavabo 	
Absence de moyens de séchage ou d'essuyage approprié		<ul style="list-style-type: none"> • Installation d'un système de séchage ou d'essuyage
Absence d'entretien matériel des sanitaires	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien régulier des sanitaires 	
Absence de nettoyage régulier des sanitaires	<ul style="list-style-type: none"> • Nettoyage régulier des sanitaires 	
Absence de placards individuels clos pour ranger des vêtements de travail souillés par des matières dangereuses, salissantes ou malodorantes	<ul style="list-style-type: none"> • Installation de placards individuels clos 	
Interdiction de fumer sur les lieux		
Usage du tabac dans les lieux de travail et de réunions	 <ul style="list-style-type: none"> • Information des salariés des risques du tabac et de l'interdiction de fumer sur les lieux de travail 	
Absence d'espaces où les fumeurs peuvent aller fumer		<ul style="list-style-type: none"> • Réorganisation des lieux de travail pour dégager un espace réservé aux fumeurs
Aération et assainissement des locaux		
Absence ou insuffisance d'aération des lieux de travail	 <ul style="list-style-type: none"> • Ventilation ou aération des locaux de travail 	
Climatisation mal réglée ou insuffisamment entretenue		<ul style="list-style-type: none"> • Entretien régulier du système de climatisation

ÉQUIPEMENTS (DES LOCAUX ET DE TRAVAIL)

Identification du risque et modalités d'exposition au danger

Propositions d'actions de prévention

Electricité

Conducteur nu accessible au personnel
(armoire électrique non fermée à clé,
ligne électrique aérienne...)



- Isolement du matériel, fermeture armoire électrique à clé
- Vérification des installations électriques par un personnel habilité avec un matériel approprié
- Réalisation des travaux portés sur le registre de vérification

Matériel défectueux

- Vérification des installations électriques par un personnel habilité avec un matériel approprié
- Réalisation des travaux portés sur le registre de vérification
- Information du personnel sur les risques électriques : signalisation des zones dangereuses, affiche de secours aux électrocutés

Utilisation d'écran

Mobilier ne permettant pas l'adaptation
à la morphologie du personnel et
l'agencement des éléments de travail



- Formation du personnel
- Utilisation d'un mobilier conçu pour le travail sur écran : support pour le clavier et les documents, siège réglable, repose-pied...

Réflexion de la lumière naturelle
ou artificielle sur l'écran

- Positionnement correct de l'écran par rapport aux sources lumineuses
- Equipement des fenêtres de stores et de lampes avec dispositifs antireflets

Impossibilité de régler certains paramètres
(couleur d'écran, taille de police...)

- Utilisation de logiciels permettant d'adapter les couleurs, les tailles de caractères...

Fatigue liée à l'utilisation d'ordinateur

- Interruption du travail sur écran par des pauses ou d'autres activités

AMBIANCE DES LIEUX DE TRAVAIL

Identification du risque et modalités d'exposition au danger		Propositions d'actions de prévention
Ambiance thermique		
Chauffage défectueux en raison de sa vétusté ou de son manque d'entretien		• Entretien régulier du système de chauffage
Travail exposé aux intempéries		• Port de tenues et de protection adaptées aux différents environnements thermiques
Travail au froid (moins de 10°) hors intempéries		• Port de tenues et de protection adaptées aux différents environnements thermiques
Travail au chaud (plus de 30°) hors intempéries (ex : en extérieur ou dans locaux fortement exposés à la chaleur du soleil)		• Installation d'un système de climatisation ou de protections extérieures ou intérieures visant à amoindrir l'exposition à la chaleur
Travail en milieu humide		• Travaux visant à amoindrir ou à supprimer l'humidité des lieux de travail
Ambiance lumineuse (éclairage)		
Eclairage insuffisant		• Installation de sources lumineuses plus nombreuses et utilisation d'ampoules se rapprochant de la lumière naturelle
Lumière naturelle inexistante ou insuffisante		• Travaux pour réaliser une ouverture sur l'extérieur permettant le passage de la lumière (ex : fenêtre, vasistas, etc.)
Confort		
Matériel		• Amélioration des conditions de confort • Réorganisation de l'espace de travail, installation d'appareils adaptés
Information des salariés		
Multiplicité des sites et des lieux de travail		• Information des salariés sur les différents lieux dans lesquels ils sont amenés à travailler • Formation des salariés à l'exécution du travail dans les différents lieux • Limitation du nombre de déplacements et/ou des distances entre les déplacements

SÉCURITÉ DES LIEUX DE TRAVAIL

Identification du risque et modalités d'exposition au danger	Propositions d'actions de prévention
Organisation des premiers secours	
Organisation des premiers secours	 <ul style="list-style-type: none"> • Avis du médecin du travail sur organisation des secours selon la nature et la taille de l'entreprise
Matériel de premier secours	
Inexistence du matériel de premier secours	 <ul style="list-style-type: none"> • Achat d'un kit de premier secours et d'une armoire spécifique pour l'y entreposer
Matériel de premier secours incomplet	<ul style="list-style-type: none"> • Remplacement des produits manquants et renouvellement régulier
Produits périmés	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle régulier des dates de péremption des produits
Inaccessibilité du matériel (ex : encombrement)	<ul style="list-style-type: none"> • Accès au matériel toujours libre d'entraves
Absence de signalisation du matériel	<ul style="list-style-type: none"> • Apposition d'un panneau ou d'un autocollant (croix rouge) signalant la présence du matériel
Insuffisance d'information des salariés sur le contenu du matériel ou sur son emplacement	<ul style="list-style-type: none"> • Information des salariés sur l'endroit où se trouve le matériel et sur son contenu
En tournée, absence ou mauvaise organisation des secours et insuffisance d'information des salariés	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation des secours : communication aux salariés des consignes des lieux où ils se trouvent / téléphone de l'infirmerie, des pompiers et de la police • Emplacement des appareils téléphoniques dans le cintre, dans le service technique et sur le plateau • Présence de secouristes : avis du médecin du travail (si travaux dangereux)
Installation et dispositifs de sécurité dans l'aménagement des locaux	
Absence ou insuffisance d'entretien et de vérifications	 <ul style="list-style-type: none"> • Entretien régulier des installations et dispositifs de sécurité (ex : dégagement dont la fermeture se débloque difficilement pour cause de vétusté, etc.)
Absence d'installations de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux d'installation (ex : signalisation pour évacuation, signal lumineux, etc.)
Prévention des incendies et évacuation	
Insuffisance d'information et de formation des salariés aux risques et conduite à tenir	 <ul style="list-style-type: none"> • Formation des salariés aux comportements et gestes à observer et à la conduite à tenir en cas d'incendie
Absence d'extincteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Installation d'extincteurs
Absence ou insuffisance d'entretien des extincteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification régulière des extincteurs existants
Encombrement des dégagements	<ul style="list-style-type: none"> • Accès au dégagement toujours libre d'entraves
Absence ou insuffisance d'éclairage de secours	<ul style="list-style-type: none"> • Installation d'un éclairage de secours
Abords des sites	
Eclairage	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir un éclairage suffisant la nuit

Chapitre 4

RISQUES PSYCHOSOCIAUX

RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Propositions d'actions de prévention

Le stress au travail

Contenu du travail (surcharge de travail ou sous-charge de travail, monotonie, forte exigence qualitative ou quantitative)



- Analyse du contenu et de l'organisation du travail et de l'environnement

Organisation du travail (manque de temps pour accomplir le travail, travail dans l'urgence, rythme, exigences contradictoires, absences d'objectifs)

- Concertation dans l'organisation du travail et la conception des tâches
- Clarification des objectifs de l'entreprise et du rôle de chaque salarié

Relations de travail (conflit entre collègues ou avec le supérieur hiérarchique, absence de reconnaissance)

- Communication pour garantir la compréhension et le respect des décisions de la hiérarchie

Environnement physique (bruit, chaleur, manque d'espace, inadaptation des horaires de travail aux rythmes biologiques)

- Réflexion sur l'aménagement des espaces de travail et sur l'organisation du travail

Environnement socio-économique (incertitude sur l'avenir de l'entreprise)

- Possibilité de carrière
- Prise en compte de l'équilibre entre vie professionnelle, vie familiale et vie personnelle

Harcèlement / Discrimination

Refus de toute communication
Absences de consignes
Privation de travail ou surcroît de travail
Tâches dépourvues de sens
« Mise au placard », conditions de travail dégradantes
Brimades, humiliations
Insultes, menaces

- Entretiens individuels
- Mise en place de structures de concertations au niveau collectif (responsable du service, médecin du travail, consultant spécialisé en psychologie du travail, délégué du personnel...)

Violence

Incivilité
Comportement menaçant : gestes du poing, destruction matérielle, objets lancés
Agression verbale, intimidation
Menaces orales ou écrites
Harcèlement
Agression physique

- Aménagement des lieux de travail (mise en place de dispositifs de protection collective, voire individuelle) et organisation du travail pour protéger les salariés
- Etablissement de consignes à suivre en cas d'incident
- Concertation en vue de l'élaboration d'un programme de prévention par les représentants de la direction et les salariés

Définition :

Les risques psychosociaux recouvrent des risques professionnels qui portent atteinte à la santé physique et mentale des salariés (dépressions, maladies psychosomatiques, problèmes de sommeil, maladies cardio-vasculaires...). Ils découlent de l'interaction entre les individus et de l'interaction de l'individu avec son travail (stress, harcèlement, discrimination, violence...) entraînant un niveau élevé d'absentéisme, d'accidents du travail, de passages à l'acte violent contre soi-même ou contre autrui.

L'entreprise peut également mettre en place des actions de formation (à titre d'exemple : formation à la gestion des conflits et du stress, à la détection précoce des agresseurs potentiels...).

Elle peut également se faire accompagner, dans sa démarche, par le médecin du travail.

Chapitre 5

AUTRES RISQUES

www.prodiss.org

Edition : Mai 2011

© Prodiss. 2008

Photos © Fotolia / Kb Studios

Conception graphique : KB Studios • www.kbstudios.fr
et C'Party - CFT Consulting : www.cparty.fr